

SEANCE DU
11 SEPTEMBRE 2025

RAPPORT N° VI-6
25SGADB0076

Nombre de conseillers en exercice :
25

Nombre de conseillers présents :
19

Date de convocation :
5 septembre 2025

Date d'affichage :
12 septembre 2025

OBJET:
Association groupe de recherche, animation
technique et information sur l'eau -
Renouvellement de l'adhésion

**Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote:** 24

**Nombre de Conseillers ayant voté
pour :** 24

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

**Nombre de Conseillers s'étant
abstenus :** 0

Nombre de Conseillers :

- ayant donné pouvoir : 5
- n'ayant pas donné pouvoir : 1

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 11 septembre à quatorze heures trente le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Technôpole hub&go - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

ETAIENT PRESENTS :

M. Daniel MEUNIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-François JAUNET - Mme Isabelle LOUIS - Mme Montserrat REYES - Mme Monique LODDO - Mme Frédérique LEMOINE - M. Guy SOUVIGNY - M. Georges LACOUR - M. Cyril GOMET - M. Philippe PIGEAU

VICE-PRESIDENTS

M. Sébastien GANE - Mme Pascale FALLOURD - M. Bernard FREDON - Mme Jeanne-Danièle PICARD - M. Gérard GRONFIER - M. Bernard DURAND - M. Jean-Paul LUARD

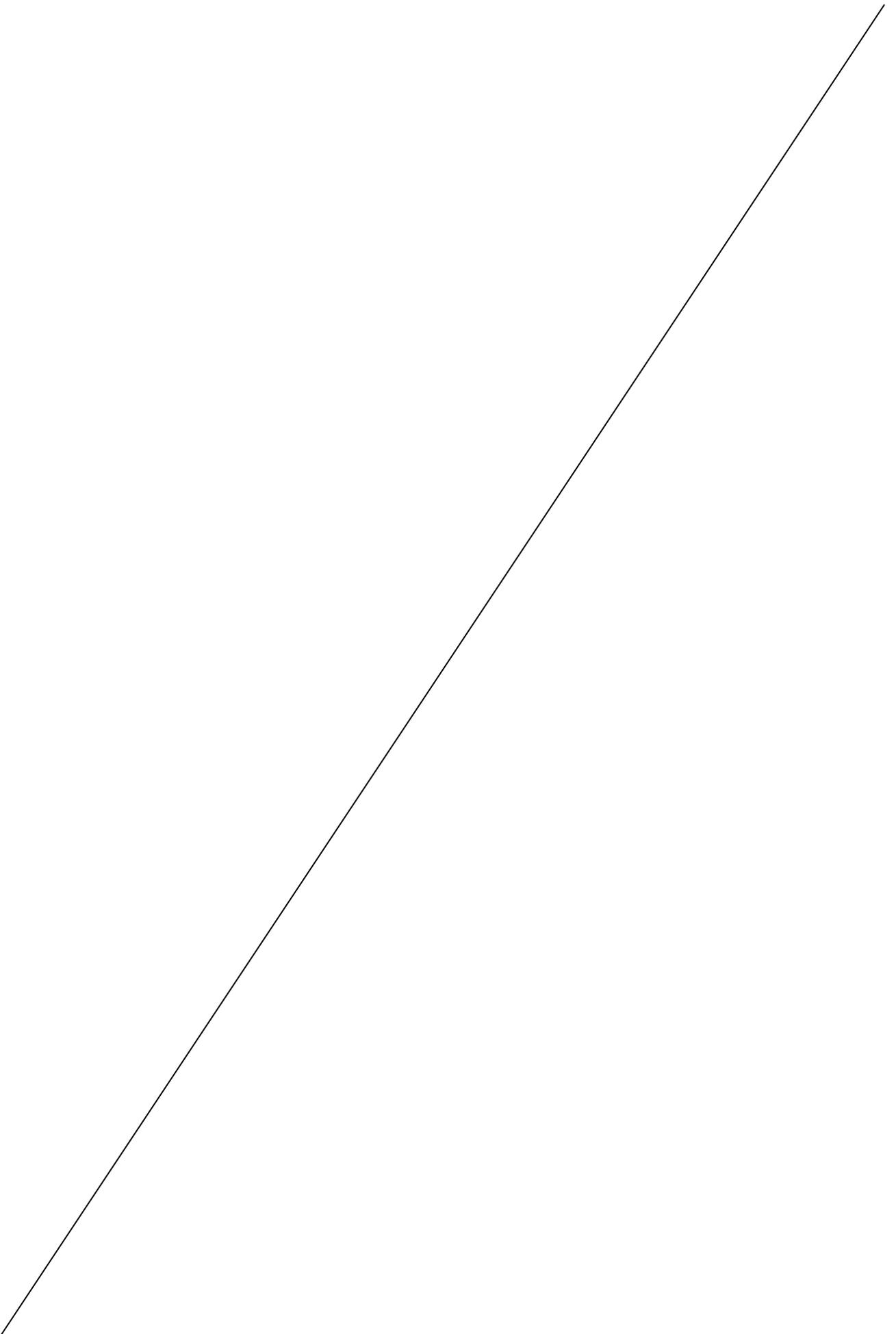
CONSEILLERS DELEGUES

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Jean-Marc FRIZOT
M. CASSIER (pouvoir à M. LUARD)
M. PINTO (pouvoir à M. DURAND)
M. LAGRANGE (pouvoir à Mme LOUIS)
M. BURTIN (pouvoir à M. SOUVIGNY)
M. BAUDIN (pouvoir à M. JAUNET)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Isabelle LOUIS



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 2 octobre 2024, devenue exécutoire le 3 octobre 2024, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Le rapporteur expose :

« L'Association groupe de recherche, animation technique et information sur l'eau (GRAIE) anime depuis 40 ans un réseau de 320 adhérents : professionnels publics et privés, collectivités, entreprises et laboratoires de recherche. Le GRAIE est l'interface entre les connaissances scientifiques, les retours d'expériences et les acteurs de l'eau et de la ville.

Adhérer au GRAIE permettrait à la Communauté Urbaine de :

- Bénéficier de l'expertise de son réseau,
- Participer aux échanges régionaux et nationaux,
- Partager les résultats de recherche de pointe,
- Accéder à un centre de ressources riche et en constante évolution,
- S'engager dans une démarche de territoire « Eaux-responsables ».

Les thématiques traitées par le GRAIE sont l'eau dans la Ville, les milieux aquatiques et l'eau et la santé à travers notamment des groupes de travail sur :

- L'autosurveillance des systèmes d'assainissement,
- Les effluents non domestiques,
- Les eaux pluviales et les aménagements urbains pour leur gestion (Ville perméable),
- Les stations d'épuration,
- L'assainissement non collectif.

Cette adhésion permet par ailleurs d'accéder à un tarif réduit pour les groupes de travail, conférences, formations, retour d'expérience terrain. L'ensemble des services de la Communauté Urbaine pourra avoir accès à ces échanges (direction eau-assainissement, direction de la voirie territorialisée, direction de l'aménagement opérationnel, ...).

Il est donc proposé que la Communauté Urbaine reconduise l'adhésion pour l'année 2026 et les années à venir à cette association. Le coût de la cotisation annuelle est de 719€ pour une collectivité de plus de 50 000 habitants.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
Etant précisé que Monsieur Jean-Marc FRIZOT
intéressé à l'affaire, n'a pas pris part au vote
DECIDE

- D'autoriser le renouvellement de l'adhésion au groupe de recherche, animation technique et information sur l'eau (GRAIE) à compter de l'année 2026 ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document se référant à l'adhésion de l'association ;
- De verser la cotisation annuelle d'un montant de 719 euros, pour l'adhésion à l'association à compter de l'année 2026 ;
- D'imputer les dépenses sur les lignes du budget correspondant.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 12 septembre 2025
et publié, affiché ou notifié le 12 septembre 2025

LE PRESIDENT,

David MARTI

Handwritten signature of David Marti in black ink, consisting of stylized initials 'DM' followed by a horizontal line.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,

David MARTI

Handwritten signature of David Marti in black ink, consisting of stylized initials 'DM' followed by a horizontal line.

La secrétaire de séance,
Isabelle LOUIS

Handwritten signature of Isabelle Louis in black ink, featuring a stylized 'I' and 'L' with a horizontal line.